



Municipalité de Saint-Bonaventure

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉVUES EN 2021

Afin de se conformer à l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal de Saint-Bonaventure établit la tenue de ses séances selon le calendrier suivant :

Séances ordinaires :

- ✓ Mardi 12 janvier 2021
- ✓ Mardi 2 février 2021
- ✓ Mardi 2 mars 2021
- ✓ Mardi 6 avril 2021
- ✓ Mardi 4 mai 2021
- ✓ Mardi 1 juin 2021
- ✓ Mardi 6 juillet 2021
- ✓ Mardi 10 août 2021
- ✓ Mardi 7 septembre 2021
- ✓ Mardi 5 octobre 2021
- ✓ Mardi 2 novembre 2021
- ✓ Mardi 7 décembre 2021

Les séances pour 2021 se déroulent à 19h00 à la salle municipale.

Toute modification à ce calendrier concernant la tenue des séances ordinaires fera l'objet d'un avis public.

Donné à Saint-Bonaventure, ce 9 décembre 2020

Jessy Grenier, directrice générale/secrétaire-trésorière